



PRÉFÈTE DU RHÔNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Lyon, le 10 FEV. 2023

Le Chef du service

à

SMAAVO
70 rue sainte marguerite
69360 SIMANDRES

Réf :0100012710

Objet : dossier de déclaration n° 0100012710 instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : La réalisation de deux piézomètres sur les communes de MARENNES et CHAPONNAY. Accord sur dossier de déclaration

P J : obligation d'information de la date de début et de fin des travaux

Monsieur le président,

Par courrier en date du 17/01/23, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant : La réalisation de deux piézomètres sur les communes de MARENNES et CHAPONNAY dossier enregistré sous le numéro : 0100012710, et pour lequel un récépissé vous a été délivré.

J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration au titre de la loi sur l'eau. Dès lors, sans préjudice de l'application d'autres réglementations, vous pouvez entreprendre cette opération conformément au dossier déposé. Les services de Police de l'eau (ddt-eau@rhone.gouv.fr) doivent être avertis 10 jours avant le début des travaux.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de MARENNES et CHAPONNAY pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le RHÔNE durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera alors susceptible de recours contentieux par le déclarant et par les tiers devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément aux dispositions de l'article R.514-3-1 du code de l'environnement.

En application de l'article R. 214-40-3 du code de l'environnement, la mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé, à défaut de quoi votre déclaration sera caduque. En cas de demande de prorogation de délai, dûment justifiée, celle-ci sera adressée au préfet au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service,

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier. Les données de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit

Affaire suivie par : Thomas CORSET
Service Eau et Nature / Unité Eau
Tél : 04 78 63 11 40
Courriel : thomas.corset@rhone.gouv.fr
165, rue Garibaldi, CS 33 862, 69 401 Lyon cedex 03

OBLIGATION D'INFORMATION DE LA DATE DE DÉBUT ET DE FIN DES TRAVAUX

En déposant votre dossier de demande, vous vous êtes engagés à **informer le Service Eau et Nature de la DDT des dates de démarrage et de fin chantier, au moins 10 jours à l'avance**

Je vous remercie de remplir les certificats ci-dessous et de les retourner soit par courriel : ddt-eau@rhone.gouv.fr , soit par voie postale (Direction Départementale des Territoires du Rhône - Service Eau et Nature - 165 rue garibaldi - CS 33862 - 69401 LYON cedex 03).

Certificat de commencement d'exécution des travaux

Nom, prénom ou Raison sociale : SMAAVO

Adresse : 70 rue sainte marguerite 69360 SIMANDRES

Nature et commune de situation du projet : La réalisation de deux piézomètres sur les communes de MARENNES et CHAPONNAY

Numéro cascade du dossier : 0100012710

Date de commencement prévu des travaux : _____
(les services de police de l'eau seront prévenus au moins 10 jours avant la date de début des travaux)

Les travaux seront réalisés conformément au récépissé de déclaration, aux éléments contenus dans le dossier déposé, aux arrêtés ministériels de prescriptions générales et à l'arrêté de prescriptions spécifiques le cas échéant.

Date :

signature du pétitionnaire

✕

Certificat de fin de travaux

Nom, prénom ou Raison sociale : SMAAVO

Adresse : 70 rue sainte marguerite 69360 SIMANDRES

Nature et commune de situation du projet : La réalisation de deux piézomètres sur les communes de MARENNES et CHAPONNAY

Numéro cascade du dossier : 0100012710

Date de fin des travaux : _____

Date :

signature du pétitionnaire